



licenciement et droit sur mes congées

Par **nanou14440**, le **09/04/2012** à **17:09**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre par mon employeur pour un éventuelle licenciement (car depuis le 13 février 2012, je ne me présente plus a mon poste), car ,j'avais demander en aout 2011 une rupture de contrat conventionnelle qui ma était refuser, mais accepter pour une autre collègue. Depuis le 04 juin 2007, je n'ai jamais passer de visite médicale, ni même après 3 semaines d'arret maladie pour une ablation de la vésicule biliaire.

Il me reste 30 jours de congées, je souhaiterais savoir si je peux demander a mon employeur de me les payer?.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **09/04/2012** à **17:14**

Bonjour,

Si l'employeur vous licencie vraisemblablement pour faute grave, il devra vous indemniser les congés payés non pris dans le solde de tout compte...

Par **nanou14440**, le **09/04/2012** à **18:14**

pmtedforum

merci pour votre réponse.

Cordialement.

nanou14440